TRIATHLON CLUB DES MARSOUINS

Triathlon / Duathlon de Saint - Benoît

Le 10^{ème} combiné Triathlon / Duathlon de Saint Benoît aura lieu le **dimanche 04 mars 2012** sur les berges de la rivière des roches à Saint-Benoît de **8h00** à **12h00**.

Notre objectif est d'animer la ville de Saint-Benoît et de faire participer activement les jeunes et moins jeunes des quartiers, licenciés ou non licenciés.

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le combiné Triathlon/Duathlon de Saint-Benoît est une épreuve inscrite au calendrier officiel bénéficiant donc de la couverture fédérale. De ce fait, le règlement de FFtri sera de rigueur et chaque participant sera tenu au respect de l'organisation et du code de la route.

Article 1: LES EPREUVES

Ce combiné propose de multiples épreuves :

AVENIR I (Mini Pous, Pous)	AVENIR I (Pup, Benj)	AVENIR II (Min, Cdt)
75 m de natation2 km vélo400 m course à pied	 100 m de natation 3 km vélo 800 m course à pied 	 250 m de natation 5 km vélo 1,6 km course à pied
DUATHLON	TRIATHLON	
 5 km de course a pied 40 km de vélo 10 km de course a pied 	 1500 m de natation 40 km de vélo 10 km de course a pied 	

Les épreuves de Triathlon et Duathlon CD individuelles sont ouvertes aux Juniors, Séniors et vétérans. Elles ne sont pas autorisées aux catégories inférieures notamment les cadets.

En revanche, les épreuves de Triathlon et Duathlon CD en relais sont ouvertes aux catégories Cadets, Juniors, Séniors et vétérans. Mais excepté les Séniors et Vétérans, un athlète ne peut effectuer qu'une seule des activités.

L'épreuve des **Avenirs I**, **Avenirs II**, **Duathlon et Triathlon courte distance** est ouverte aux licenciés de triathlon et non licenciés. Ces derniers devront se munir d'un certificat médical daté de moins de 1 an et d'une pièce d'identité.

INFORMATION:

Les épreuves de Duathlon et Triathlon peuvent être réalisés par relais.

DUATHLON RELAIS	TRIATHLON RELAIS
5 km de course a pied	• 1500 m de natation
 40 km de vélo 	 40 km de vélo
• 10 km de course a pied	 10 km de course a piece

- ✓ Hors sénior et vétéran, un athlète ne peut effectuer qu'une seule des activités.
- ✓ Une équipe relais peut être féminine, masculine ou mixte.

Article 2: LES DEPARTS

Les départs des **Avenirs I et II** seront donnés le **dimanche 04 mars 2012** sur les berges de la rivière des roches : chaque départ sera donné individuellement à partir de 8h30 jusqu'à 11h00.

Les départs de Triathlon et de Duathlon seront donnés le dimanche 04 mars 2012 sur les berges de la rivière des roches :

Triathlon court distance

Duathlon court distance

8 h 00

Article 3: LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions débuteront à partir du Lundi 27 février 2012 jusqu'au Vendredi 02 mars 2012 :

- par téléphone : 0692 23 46 05 (laisser vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, club ou à partir de 16h30)
 - Par mail: nellyfruteau@yahoo.fr
 - par courrier : TCM. B.P 155 Piscine du Butor 97470 Saint-Benoît

Le fait de s'inscrire et de participer incombe l'acceptation du règlement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de manquement ou de non-respect du règlement.

Le retrait des dossards, l'émargement et le règlement de votre participation se feront à partir de 6 h 30 le matin de la manifestation.

Article 4: LES CONDITIOND D'INSCRIPTIONS

Les concurrents devront être à jour :

- Pour les licenciés : licence F.F.Tri 2011-2012
- Pour les non licenciés : Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport + une pièce identité

Article 5: LES SANCTIONS

Les sanctions interviendront après toutes effractions à la Réglementation Générale Fédérale « Réglementation sportive 2011/2012 de la FFtri ».

Le port du casque est obligatoire dans la partie vélo, les personnes n'en possédant pas ne prendront pas le départ.

Le drafting est strictement interdit et l'application du code de la route est obligatoire. Les arbitres de course seront chargés de faire appliquer le règlement de l'organisation.

Article 6: LES TARIFS

EPREUVES	LICENCIES	NON LICENCIES
Avenirs I et II	Gratuit	05 euros
Triathlon/Duathlon CD	20 euros	25 euros (20 € assurance de la ligue + (05 € participation)
Triathlon/Duathlon en relais	20 euros/personne	25 euros (20 € assurance de la ligue + (05 € participation)

Article 7: DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le déroulement de la manifestation se fera sur des routes ouvertes à la circulation. Par conséquent, les athlètes sont tenues de respecter le code de la route.

<u>Course à pied</u> : il est formellement interdit de courir torse nu, le dossard doit être sur le ventre.

<u>Cyclisme</u>: le dossard doit être apposé au dos. Aucun changement de vélo et aucune aide extérieure ne seront tolérés.

Article 8: EQUIPEMENT

Equipement et obligations des athlètes :

- le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée
- le port du maillot de bain est obligatoire
- en vélo, le dossard sera dans le dos et en course à pied, sur le ventre

Les principales règles seront rappelées lors du Briefing précédent la course par l'arbitre principal.

Article 9: RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement seront placés sur les différents parcours. Seul le ravitaillement de l'organisation est autorisé. Le ravitaillement personnalisé est interdite.

Article 10: MEDICAL

Un poste médical (médecin, ambulance) est prévu sur la manifestation. Le médecin de service se réserve le droit de retirer un athlète de l'épreuve si celui-ci présente des défaillances. Il est seul juge en la matière et sa décision sera sans appel.

Article 11: RESPONSABILITE DU CONCURRENT

Les concurrents doivent connaître et suivre la Règlementation Générale Fédérale, respecter le code de la route et les instructions des officiels. Ils sont responsables de leur équipement et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles.

Un concurrent ne doit pas bloquer, gêner, agresser, faire des mouvements brusques, qui contrarieraient la progression d'un autre compétiteur, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le candidat est responsable car chaque concurrent doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours annoncés par l'organisateur. S'il quitte le parcours pour une raison ou une autre, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. La reconnaissance préalable des parcours est recommandée.

S'il abandonne, le concurrent doit informer l'arbitre ou un officiel de l'organisation le plus proche et rendre obligatoirement son dossard. Il lui est déconseillé de parcourir le circuit en sens inverse.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, etc), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit.

Article 12: RESPONSABILITE DU CLUB

Le T.C.M. dégage toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par le non-respect au règlement, du code de la route et des consignes des organisateurs et en cas de perte ou de vol de matériels.

En cas de forte pluie annoncé dans l'île, nous vous conseillons de prendre contact avec les membres de l'organisation pour être sûr du maintien de la course.

Nous nous conservons la liberté de modifier les programmes le jour même de la course en fonction du déroulement des épreuves, du nombre de participants et notamment des conditions météorologiques.

Fait à laint berêt, le vojanier 2012

10ème Combiné Triathlon/Duathlon de Saint-Benoît-le 04 mars 2012